

ANALYSE DE CERTAINS

DISCOURS CHOISIS

Cours du 28 avril 2020

DEIXIS

- L'énonciation se réalise si l'énonciateur produit son énoncé dans un **espace-temps précis**. Ces trois éléments, *personne, lieu et temps*, caractérisent la **DEIXIS**, c'est-à-dire *la situation dans laquelle l'énonciation se passe*.
- Le terme de *déixis* désigne tout recours à la situation de communication. L'énoncé « Je veux manger tout de suite » fait par exemple référence à la personne qui parle (avec le *déictique* « je ») et à l'instant de l'énonciation (avec « tout de suite »), et ne s'interprète par conséquent que dans la situation dans laquelle il a été prononcé. Dans l'énoncé « je veux manger dans ce restaurant », c'est l'association d'un geste de désignation avec le groupe nominal démonstratif « ce restaurant » qui constitue une forme de déixis. Les formes de déixis les plus courantes sont la *déixis de personne*, la *déixis spatiale* et la *déixis temporelle*.

ANALYSE DU DISCOURS DE PANDRAUD

- Du point de vue de la DEIXIS, l'utilisation du « *je* » ne permet pas de comprendre qui est *l'énonciateur* et ce n'est que la connaissance de la situation d'énonciation spécifique qui nous permet de comprendre que l'énonciateur de ce discours est **Robert Pandraud**, ancien ministre et député de Le Seine-Saint-Denis, qui incite les adhérents du parti de droite de l'époque Union pour un Mouvement Populaire (UMP) à participer aux élections de la nouvelle équipe dirigeante du parti en 2004.

- La citation du « *15 juillet* » n'a pas de sens par rapport à l'axe temporel: il n'y a pas d'éléments qui nous font comprendre qu'il s'agit du 15 juillet 2004!
- Dans ce cas, alors, nous devons **recupérer** les données spécifiques du contexte pour retrouver les éléments de la **deixis**, concernant le temps.

- Dans le discours le **co-énonciateur** est **l'électorat**, c'est-à-dire l'ensemble des adhérents de l'UMP. L'énonciateur l'apostrophe dès le début du texte: « *chers amis* ».
- L'énonciateur envisage un lien de **CONFIANCE** avec son co-énonciateur. Non seulement en utilisant l'apostrophe « *chers amis* » il légitime ce lien, mais il le fait aussi à travers l'utilisation du **NOUS** (« *notre union* ») qui crée une communauté discursive partageant les mêmes valeurs = à la fin du discours, en effet, on lit: « *l'image de militantisme, de démocratie et d'adhésion dont vous rêvez pour l'Union à laquelle nous sommes fiers d'appartenir ».*
- L'énonciateur avait prévu ce qui allait se passer. Cela le rend un homme crédible = les faits lui donnant raison.

- **LES CHIFFRES**

Elles servent à valider les assertions de l'énonciateur. Il peut s'appuyer sur ces chiffres pour légitimer ses affirmations. « *50.000 parrainages, 45% du nombre des adhérents...* ».

- **LES IMPLICITES**

On peut remarquer 3 implicites dans ce discours: 7^{ème} paragraphe.

1° « *L'UMP se confirme ... comme un mouvement démocratique dans lequel les idées peuvent se confronter ... en toute liberté* » = Un présupposé qui légitime la nature démocratique de l'UMP.

2. *“Si les 50.000 parrainages reçus ... donnent eux mêmes une évidente légitimité à cette élection ».* « **évident** » c’est-à-dire qu’il est **certain**, donc à légitimer. **Modulation assertive.**

3. *« Le scrutin du 21 novembre doit mobiliser encore plus. »*

Il faut mobiliser encore plus les adhérents à participer aux élections.

- **LEXIQUE: UTILISATION DE « MOTS-CLES »**

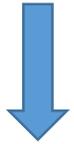
“Opération” “mobiliser” “action” “combats électoraux” “militantisme”.

Le lexique est **POLITIQUE** centré sur les élections (*“système de collecte/parrainage/statuts/vote”*).

L'énonciateur utilise des tournures assez complexes, les phrases sont longues et il y a souvent la présence du **GERONDIF PRESENT** et du **PARTICIPE PRESENT**.

Le registre est **SOUTENU**, même s'il y a la présence d'écarts: - présence de mots plus familiers comme « *chers amis* » du début (il s'agit d'une stratégie de l'énonciateur). Cela renforce aussi l'idée de COMMUNAUTE' liée par la même *fierté* et le même *credo* au parti de l'Union.

- Dans ce discours on remarque la présence de mots d'autres discours: **INTERFERENCE DIAPHASIQUE**; dans ce cas, elle est utilisée de façon métaphorique:
- «*Sillonant* la France ... directement soutiens et parrainages»



Mot lié à la géographie

[... fiche 14]

INTERFÉRENCE DIAPHASIQUE

- Nous trouvons cette forme d'interférence quand *l'énonciateur inscrit dans son discours des éléments venant d'un autre type de discours.*
- Un exemple célèbre de cette forme d'interférence est la **DEVISE RÉPUBLICAINE** « Liberté, égalité, fraternité », devise adoptée par la Constitution de 1848 au lendemain de la Révolution de 1848, qui avait été caractérisée par la participation populaire et provinciale.
- L'histoire de la devise nous permet de constater que le mot « *fraternité* » peut se considérer comme une interférence diaphasique par rapport aux deux autres mots (*liberté et égalité*) qui étaient souvent utilisés en couple dès la Révolution française.

- En effet, pendant la Révolution, la triade complète reste rarement utilisée et, en tout cas, elle n'est jamais **officialisée**.
- La *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen*, de 1789, crée un espace public favorable à une réflexion sur la langue politique. D'où la possibilité de parution du mot « Liberté » à côté de celui d' «Egalité » des hommes.
- Pour ce qui est du mot « **Fraternité** », il est utilisé déjà en ancien français (XII et XIII siècle), en tant que « *parenté* » d'abord et de « *lien* » ensuite.

Bientôt s'ajoute le sens **religieux** lié à l'état monastique. La réutilisation du mot dans le domaine politique, par les révolutionnaires, qui insistent sur le sens de « **lien** », permet au mot l'évolution ultérieure de la notion, qui se **laïcise**: la fraternité se fonde sur une morale non plus divine mais humaine, et devient une valeur civile.

- Cependant, comme les révolutionnaires présentent en 1789 des revendications politiques, l'espace public, où le citoyen exerce son droit à la parole, semble plus propice à la relation politique entre «Liberté» et «Egalité» qu'au mot *fraternité*, qui reste un idéal social.
- C'est justement la Révolution de 1848 qui, substituant des revendications sociales aux **revendications politiques**, va permettre à la **triade** de s'affirmer dans l'espace public comme caractérisant la langue politique de l'époque.

[...] Analyse texte Pandraud (2)

- PRESENCE DU *VOUS*

À travers le «vous», l'énonciateur inscrit les co-énonciateurs dans le texte: il donne à ce co-énonciateur des attentes et des désirs.

- PRESENCE DU *NOUS*

«*Nous communautaire*»

Il renforce le sens d'appartenance à la communauté tout en continuant à attribuer des sentiments aux adhérents, en ce cas la FIERTE' («union à laquelle nous sommes fiers d'appartenir»).

- UTILISATION DU *MAIS*

Il sert dans ce cas à opposer les deux parties de l'énoncé: «*seuil que beaucoup ont estimé très élevé, mais qui est conforme aux statuts*».

Il s'agit d'un MAIS adversatif (opposition).

PLAN EMBRAYÉ OU NON EMBRAYÉ

- Quand dans un énoncé nous trouvons des éléments du discours qui renvoient à la situation d'énonciations (*personne, temps et lieu*), on parle de PLAN EMBRAYÉ. En cas contraire, on parle de PLAN NON EMBRAYÉ (récit, proverbes, etc).
- Lors d'un **DIALOGUE** le plan est souvent **EMBRAYÉ (discours) (embrayer = innestare)** par la présence des renvois aux **PRONOMS de la PERSONNE** (par exemple dans le texte les *Débats parlementaires*, celui-ci est caractérisé par un **POLYLOGUE** qui respecte des règles strictes de prise de parole des énonciateurs; l'auteur de chaque question, et le ministre qui lui répond disposent chacun de deux minutes trente.)

- Citons, par exemple, le débat du 1^{er} février 2001 qui s'est passé suite à des bagarres qui ont eu lieu dans le quartier parisien de la Défense et qui permet des échanges entre l'ancien sénateur de la Ve République, membre de l'UMP, Charles Ceccaldi-Raynaud, le président de la séance et d'autres sénateurs présents:

Le débat parlementaire. Extrait de la séance du 1^{er} février 2001
(Analyse)

LE DEBAT PARLEMENTAIRE. EXTRAIT DE LA SEANCE DU 1° FEVRIER 2001

- Cet extrait concerne les bagarres qui ont eu lieu entre bandes dans le quartier parisien de la Défense.
- M. Ceccaldi-Raynaud: ancien sénateur de la Vème République, membre du groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP).
- RER: Réseau Express Régional Métropolitain de la ville de Paris.
- Ce texte est un exemple de PLAN EMBRAYÉ

- Dans ce discours il y a *trois énonciateurs*:

M. Ceccaldi-Raynaud, le **président de la séance** et **les sénateurs** du RPR qui interviennent à un certain moment du **POLYLOGUE** (dialogue entre plusieurs personnes).

Il s'agit d'une sorte de débat et donc il y a la présence de plusieurs énonciateurs.

- *De quelle manière le discours du texte est-il lié au contexte d'énonciation?*

Il est essentiellement lié par **l'UTILISATION D'EMBRAYEURS** comme « je », « vous », « nous » qui vont créer un lien qui renvoi au contexte de l'énonciation.

En plus, le plan est **EMBRAYÉ** grâce à la présence de certains éléments tels que les suivants:

1. Les **APOSTROPHES CONTINUELLES** aux personnes présentes (« Monsieur le secrétaire d'Etat, pourquoi ... », « Posez votre question, monsieur Ceccaldi-Raynaud »);

2. **UTILISATION DES PRONOMS** Je vous nous qui renvoient aux personnes présentes à la séance.

3. **UTILISATION DU PRESENT PONCTUEL**, c'est-à-dire d'un présent qui renvoie au contexte précis de l'énonciation – *maintenant* - (“J’ai trois questions à poser” “Je viens à la question”), et de l’impératif qui suppose la présence de la personne à laquelle on donne **l’ordre** ou qu’on **veut exhorter** (“**posez votre question**”, “**concluez**”).

La présence des éléments que nous venons l’analyser nous permet d’affirmer que le texte est EMBRAYE’.

- **ANAPHORE:**

On trouve l'anaphore dans l'expression "question, question", qui se réfère à la question posée par M. Ceccaldi-Raynaud quelques lignes auparavant "Pourquoi, selon un principe de base de la bataille de rue, n'a-t-on pas essayé de bloquer des cohortes brutales à la gare du RER?"

- Ce discours est aussi marqué de **MARQUES TYPOGRAPHIQUES** (?, ! ...)

- Ces marques permettent de renvoyer à la **MODALITÉ ORALE** de l'échange. La présence des trois points marquent les pauses d'un discours qui n'est pas encore terminé.
- **LA POLYPHONIE** *(on aborde le sujet à la page suivante)*

LA POLYPHONIE

Comme toute énonciation est un **acte (*action*)**, toute énonciation implique aussi un responsable de l'action produite.

Bref:

Un énoncé produit une action dont quelqu'un est responsable du *dit*

- Normalement, en utilisant le pronom « je », l'énonciateur assume la responsabilité de son dit. Mais il n'en va pas toujours ainsi. L'énonciateur, par exemple, peut choisir d'atténuer ou de ne pas assumer la responsabilité de son dit, en s'appuyant sur d'autres personnes par des citations ou en rapportant des mots de quelqu'un d'autre dans son dit (discours rapporté).

- En général, quand celui qui parle/écrit (l'énonciateur) ne correspond pas avec celui qui a la responsabilité du dit (locuteur), on parle de **polyphonie**.
- La polyphonie consiste donc dans le fait de **DISJOINDRE** l'énonciateur du locuteur. L'énonciateur peut produire volontairement cette disjonction pour se déresponsabiliser par rapport à l'acte que son dit produira.

- Dans le discours “**LE DÉBAT PARLEMENTAIRE**”, on trouve la polyphonie lorsque Ceccaldi-Raynaud prend ses distances par rapport au dit pour *décharger sa responsabilité*:

“Monsieur le Ministre de l’Intérieur a reconnu à l’Assemblée nationale avoir été prévenu ...” (= c’est M. le Ministre qui a reconnu ce qui est dit ensuite, donc le responsable de ce qui suit est bien le ministre).

« Selon la presse, vous vous interrogez encore ... » (= c’est la presse qui pense que vous vous interrogez ... c’est elle qui a la responsabilité de l’affirmation de l’énonciateur « vous vous interrogez.. »).

- À quoi l'énonciateur se réfère-t-il par l'expression "la rêverie du promeneur solitaire" à la fin du texte?

Elle renvoie au texte de Jean-Jacques ROUSSEAU dont le titre est « Les rêveries d'un promeneur solitaire ». Il s'agit d'un sous-entendu qui renvoie à *l'interférence diaphasique*. Dans ce cas, il s'agit de l'inscription dans un *discours politique* d'un dit venant du *discours littéraire*.

Cette insertion est voulue par l'énonciateur qui s'en sert pour dénoncer le manque d'intervention de la part du Gouvernement (utilisée pour délégitimer l'adversaire).

- **LEXIQUE**

Dans ce discours il y a l'utilisation de la **REFORMULATION** = dire les choses autrement, les reformuler. La reformulation consiste dans le fait de reprendre un élément du discours sous des formes énonciatives différentes.

- 1) « posez votre question / concluez / votre question, M. Ceccaldi-Raynaud ». Dans ce cas, elle sert à souligner l'insistance du président de la séance à obtenir une définition claire de la question du sénateur Ceccaldi-Raynaud.

2) Nous retrouvons une 2° reformulation dans les interventions de Ceccaldi-Raynaud: “car selon la presse... vous vous interrogez encore sur la notion de sanction ... parce que le concept de sécurité”. Il va reformuler son dit.

PRENDRE LES DISTANCES

M. Ceccaldi-Raynaud veut prendre les distances à travers l'utilisation du verbe **RECONNAITRE** (“*a reconnu*”) (3° ligne). Il prend ses distances du Ministre de l'Intérieur dans le premier tour de parole.

- **MODALITÉ AXIOLOGIQUE**

Elle est marquée à travers l'utilisation de mots APPRECIATIFS ou DEPRECIATIFS.

“Exceptionnelle gravité” (dépréciatif) “brutalités” (dépréciatif)
“police pourtant courageuse” (appréciatif) ... Cette modalité représente le manque d'action du Gouvernement et par conséquent sa responsabilité, vis-à-vis d'une situation grave.

Dans ce contexte on retrouve aussi **l'HYPERBOLE** (*crescendo*):
“exceptionnelle gravité” “brutalité/brutales”.

- **APOSTROPHES**

C'est-à-dire appels directs aux personnes qui sont présentes dans le contexte d'énonciation. Les apostrophes dans ce discours sont **les noms des personnes directement apostrophées**: “Monsieur Ceccaldi ..., monsieur le président ...” – accompagnés soit par des impératifs soit par des questions.

- **LES MOTS CLES:** justice, sanction, sécurité.

Comment sont-ils introduits dans le discours?

- “est-ce là votre justice”
- “vous vous interrogez encore sur la notion de sanction”
- “le concept de sécurité a été trop longtemps étranger à vos rêveries”.

Dans les trois cas, l'énonciateur (Ceccaldi-Raynaud) invite à réfléchir sur les mots. Cela lui sert ***pour modaliser de façon axiologique son dit***, c'est-à-dire pour insister sur sa critique envers le Gouvernement.

- Pour l'énonciateur, ces mots ont un sens différent de celui que le Gouvernement semble leur attribuer. C'est comme si *l'énonciateur accusait le Gouvernement* de ne pas savoir en quoi vraiment consistent des mots, des notions comme justice, sanction et sécurité.
- Dans le discours on trouve encore le **DISCOURS INDIRECT** (le dit de l'autre est rapporté par l'énonciateur qui le réélabore ("le Ministre de l'Intérieur a reconnu à l'Assemblée nationale avoir été...").
- Et on retrouve aussi la **MODALISATION en DISCOURS SECOND** = le dit est celui de l'énonciateur qui s'appuie sur quelqu'un d'autre censé être l'auteur du dit: « Selon la presse, vous vous interrogez encore ... ». Le dit est celui de l'énonciateur qui l'attribue à la presse, sans qu'en réalité le discours de la presse soit rapporté (sinon on aurait trouvé la phrase suivante « la presse *a dit* que vous vous interrogez encore ... »).

Prenons un autre exemple sur la POLYPHONIE

- En 2003, l'ancien ministre de la Culture et de la Communication Jean-Jacques Aillagon présente au Parlement le rapport sur l'emploi de la langue française, comme prévu tous les ans par la loi Toubon de 1994.
- Le texte applique les rectifications de l'orthographe, proposées par le Conseil supérieur de la langue française et approuvées par l'Académie française et les instances francophones compétentes.

- Voici les premières lignes du discours d'Aillagon au Parlement:

Le Premier ministre a fixé trois priorités à la politique en faveur de la langue française et de la diversité linguistique: assurer sur notre territoire la primauté du français, veiller à la pérennité des langues régionales, réaffirmer la place de notre langue sur la scène internationale. Il m'appartient de présenter les premiers résultats de l'action du Gouvernement au regard de ces objectifs et de proposer de nouvelles perspectives.

- Dans le premier énoncé, la présence de la polyphonie est évidente: *l'énonciateur* (**le ministre Aillagon**) qui prononce le discours ne correspond pas au *locuteur* (**le Premier ministre**), dont on résume les priorités politiques et qui est responsable du dit.
- Ce n'est que par la première personne (« **il m'appartient** ») que le jeu polyphonique s'arrête et que *l'énonciateur* assume pleinement la responsabilité du dit.

La **POLYPHONIE** peut être produite par plusieurs stratégies énonciatives comme:

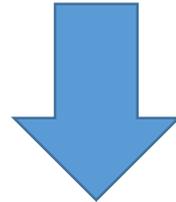
1. une certaine utilisation des pronoms personnels;
2. le discours rapporté ou la modalisation en discours second;
3. la présence de points de vue différents.

ANALYSE DU DISCOURS: RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'EMPLOI DE LA LANGUE FRANCAISE / AILLAGON

- Ce texte représente le rapport sur l'emploi de la LANGUE FRANCAISE, présenté au Parlement en 2003 par l'ancien ministre de la Culture et de la Communication **Jean-Jacques AILLAGON**; il rentre dans les normes prévues par la LOI TOUBON de 1994 sur l'utilisation de la langue française.

- Le texte applique les rectifications de l'orthographe, proposées par le Conseil supérieur de la langue française et approuvées par l'Académie française et les instances francophones compétentes.
- Dans le Premier paragraphe on remarque l'utilisation, dans le point de vue de l'énonciation et de la politique linguistique, de la TOURNURE IMPERSONNELLE « *il m'appartient* ».

- L'énonciateur s'arrogé le droit à la **PAROLE: MODALITE** par laquelle il prend le droit, la permission, la légitimation de sa prise de parole à l'intérieur d'un **ESPACE DISCURSIF**. Le DIT est légitimé par la politique entreprise par le Premier ministre = dans le texte on trouve: « Le Premier ministre a fixé ... ».



- Il s'agit de la **MODALITE DEONTIQUE** portant sur la valeur de vérité de l'énoncé en termes d'obligation morale. Elle exprime l'ordre du **DEVOIR**, en termes d'obligation, d'interdit ou de permission.

- Dans le 2^{ème} paragraphe nous trouvons encore la MODALITE DEONTIQUE dans les mots:
 - A) « *La mobilisation a permis* » = qui légitime l'action du Gouvernement (la mobilisation) au niveau national par des données qui montrent **l'efficacité de la politique linguistique entreprise.**
 - B) « *Il est essentiel* » = légitime l'action du Gouvernement, dans le sens d'**améliorer** l'information en langue française.
 - C) « *nos concitoyens ... puissent* » = se fonde sur l'implicite que les citoyens doivent pouvoir accéder à l'information: c'est le Gouvernement qui leur permettra l'accès au savoir et à la culture par l'amélioration des contrôles.

- Comment la langue française est-elle présentée dans les paragraphes suivants?
- Elle est présentée comme LANGUE DE LA REPUBLIQUE et **CIMENT DE LA CITOYENNETE**. Il s'agit d'un cas de REFORMULATION* visant à modaliser le dit pour souligner l'importance de la langue en tant qu'instrument politique.

*REFORMULATION: redire la même chose sous des formes énonciatives différentes.

- Dans le texte le but est le suivant: la langue française est reformulée en tant que langue de la République / ciment de la citoyenneté; expression de l'importance politique de la langue française.
- Dans le 6^{ème} paragraphe on remarque la présence des **MODALITES AXIOLOGIQUES**: lexique appréciatif ou dépréciatif = des mots que l'énonciateur choisit d'utiliser pour leur capacité d'exprimer des jugements de valeur.



- **LES MODALITES AXIOLOGIQUES** présentes dans le 6^{ème} paragraphe du texte sont:
 - « **Priorité forte** » souligne la conviction du Gouvernement dans la politique entreprise vis-à-vis de l'Union européenne;
 - « **Choc linguistique** » sert à renforcer l'idée d'un bouleversement linguistique;
 - « **Analysé en profondeur** », sert à accréditer le rapport de Michel Herbillon;
 - « **Moyens sans précédent** », souligne l'effort du Gouvernement dans le sens de garantir la réussite de sa politique.

- En général, ces modalités alimentent une stratégie générale qui vise à la **VALIDATION DE L'ACTION du GOUVERNEMENT**, soulignant l'importance de cette politique et la prise en charge **sérieuse** de cette politique de la part du Gouvernement.

- Dans le dernier paragraphe, l'énonciateur utilise **l'IMPLICITE** quand il parle d' «*une politique encore plus dynamique* » = ce qui amène à penser que la politique courante est **déjà** dynamique.

- L'énonciateur **légitime** la **POLITIQUE LINGUISTIQUE** entreprise par le Gouvernement par des ASSERTIONS concernant la LÉGITIMITÉ DES OBJECTIFS PRÉFIXÉS.
- Par exemple: « *il est essentiel que nos concitoyens puissent disposer d'une information en langue française ...* »; « *Les langues régionales ont droit à une reconnaissance* ».
- Il remarque cela en utilisant aussi les **MODALITÉS DÉONTIQUES** ou à travers les **MODALITÉS AXIOLOGIQUES**: par exemple, la maîtrise de la langue française est présentée comme « *un facteur de la réussite scolaire, de l'intégration, de la promotion sociale et professionnelle;*

- Et encore, la **défense des langues régionales** est légitimée par le fait que ces langues « *ont droit à une reconnaissance légitime comme éléments de notre patrimoine et vecteurs de création* ».
- Dans le discours, l'énonciateur assume la responsabilité de ce qu'il dit, en utilisant le pronom **JE** et aussi par des verbes **PERFORMATIFS**: « *Je me suis engagé, j'entends consolider, j'ai confié, je compte proposer* ». Ces verbes performatifs, mettent en évidence un **ENGAGEMENT**.

- Mais, d'autres fois, l'énonciateur atténue cette responsabilité en utilisant le verbe **SOUHAITER**.

L'utilisation des PRONOMS PERSONNELS

« JE/TU » - « IL » dans l'énonciation

À la suite des études poursuivies par **BENVENISTE**, on a fait une distinction entre les pronoms de la *personne première et deuxième* et de la **NON-PERSONNE troisième**.

- En disant **JE** ou **TU**, en effet, l'énonciateur renvoie à lui-même (je) ou bien au co-énonciateur (tu), donc à des personnes présentes dans le contexte de l'énonciation.
- Par contre, lorsque l'énonciateur utilise la **3^{ème} personne** (il/elle), c'est pour renvoyer à quelqu'un qui ne participe pas à l'échange et qui n'a pas le même statut que les acteurs de l'énonciation.

- **POLYPHONIE** = pluralité de voix

Normalement en utilisant le pronom JE, l'énonciateur assume la responsabilité de son dit. Mais, quelquefois, l'énonciateur peut choisir d'atténuer sa responsabilité en s'appuyant sur d'autres personnes, par des CITATIONS ou en RAPPORTANT DES MOTS de QUELQU'UN D'AUTRE DANS SON DIT (**DISCOURS RAPPORTÉ**).

Quand celui qui parle/écrit (l'énonciateur) ne correspond pas avec celui qui a la responsabilité du dit (locuteur), on parle de **POLYPHONIE**.

- Dans le texte que nous venons d'analyser, l'énonciateur assume la responsabilité du dit; **mais**, il y a parfois des **jeux polyphoniques**, comme dans le 1^{er} énoncé, où l'énonciateur (le ministre Jean-Jacques Aillagon) ne correspond pas avec le locuteur (le Premier ministre) dont il résume les priorités politiques.
- La **POLYPHONIE** – appelée aussi *PLURALITÉ DE VOIX* ou *POLYPHONIE LINGUISTIQUE* - , marque alors **les responsables de ce qui est dit**.

- Dans ce discours il y a aussi des MOTS qui renvoient à la POLITIQUE en faveur de la **LANGUE**:

PRIMAUTÉ, RÉAFFIRMER, MAITRISE, CONSOLIDATION, RENFORCEMENT.

On a l'idée d'une **politique de renforcement** de la langue. Une **politique de défense**.

- Le REGISTRE utilisé dans ce discours est **FORMEL**.
- On remarque l'utilisation métaphorique du mot **CIMENT** qui normalement renvoie au matériel de construction. Ici, le mot est employé dans un sens **métaphorique**.

- Ce texte est principalement un DISCOURS POLITIQUE; cependant, on peut remarquer, à l'intérieur du texte, **d'autres DOMAINES**:
 1. **L'enseignement de la langue** (dans le 3^{ème} paragraphe): ce qui justifie l'utilisation de mots comme « *illettrisme* », « *enseignement* », « *apprentissage* ».
 2. **L'espace culturel**, lié au livre, aux artistes.

Il s'agit de SOUS-THEMES liés au thème général de la politique linguistique du Gouvernement.

• Quel est le rôle du mot **PRIORITÉ**?

1. ASSURER

2. VEILLER

3. RÉAFFIRMER

Il s'agit d'une **CATAPHORE** = quand un mot en introduit d'autres, on parle de CATAPHORE.

Au contraire, quand un mot en reprend un autre qui le précède, on parle de **ANAPHORE**

Ex: À la fin du 3^{ème} paragraphe, où « cet objectif » se réfère à la « maîtrise de la langue » de l'énoncé précédent.

- Quel est le rôle de l'expression « **LANGUE VIVANTE** »?

C'est une forme de **PERSONIFICATION** de la **LANGUE**. On attribue à quelque chose **d'INANIMÉ** (*la langue*) des caractéristiques de l'être vivant.

PRONOMS PERSONNELS ET PRISE DE RESPONSABILITE' DU DIT

- La prise de responsabilité du dit est évidente quand l'énonciateur utilise les pronoms et les adjectifs personnels de la **première personne singulière** (« Je », « mienne », « mien »); elle est **plus ou moins partagée par un collectif lors de l'utilisation de la première personne plurielle** (« nous », « nôtres », « nos »).
- Cette dernière se caractérise par le fait de pouvoir renvoyer à **plusieurs personnes différentes**, selon le contexte.

- Il y a au moins cinq types de « **nous** »:

1. **Le nous de majesté**: quand une personne utilise un nous qui renvoie à son rôle. Par exemple: « nous, le Roi », « nous, le Président ». L'énonciateur s'appuie sur son rôle qui lui suffit pour légitimer son dit;
2. **Le nous de modestie**: quand une personne préfère utiliser le *nous* pour des raisons de modestie, comme dans l'écrit scientifique ou didactique. Par exemple: « nous avons démontré ailleurs que .. », « nous allons analyser maintenant... ». Dans le deuxième cas, le « **nous** » de modestie a tendance à créer une communauté discursive qui *partage* le dit. C'est comme si l'énonciateur disait « vous et moi, nous allons... »

3. Le nous pluriel en tant que « je + X », où X est quelqu'un d'autre. Par exemple: « Pierre et moi, nous allons... » (où « X » = Pierre). Dans ce cas, la responsabilité du dit est partagée par les différents énonciateurs;

4. Le nous du porte-parole, lorsque quelqu'un se fait porte-parole d'une communauté. Par exemple, c'est le cas d'un maire interviewé qui dirait à un journaliste: « dans notre commune, nous avons expérimenté... ». Dans ce cas, la responsabilité du dit est partagée avec la communauté.

5. Le nous communautaire, lorsque l'énonciateur est censé appartenir à une communauté dont il partage les valeurs. Par exemple, dans le discours du Général de Gaulle, le Président s'adresse aux Français en disant: « Nous (en tant que Français) le ferons comme une grande nation... ». Ce type de « nous » peut aussi servir à l'énonciateur pour représenter sa propre communauté par le discours, s'adressant à ceux qui partagent ses *valeurs*, ou pour incorporer le co-énonciateur à des valeurs censées être partagées. La responsabilité est assumée par la communauté discursive par rapport à laquelle l'énonciateur ne se détache pas.

ANALYSE DISCOURS DE DE GAULLE 1959

- 1959 = Malgré une forme de pacification militaire, la situation en Algérie demeure délicate à cause de la guerre pour l'indépendance entreprise en 1954. Le président de la République Charles de Gaulle prononce alors un discours radiotélévisé énonçant sa politique à l'égard de l'Algérie.
- L'énonciateur de ce discours est De Gaulle.
- Le **temps** et le **lieu** de l'énonciation son la France, d'où De Gaulle prononce son discours, le 16 septembre 1959 = **DEIXIS**.

- Pour ce qui est du **NOUS** dans ce discours, le pronom renvoie à la **communauté française**. Le nous est donc celui d'une communauté censée partager une même volonté. Il n'y a que la voix d'une « seule grande nation ».
- Mais, dans le deuxième paragraphe, nous trouvons aussi l'utilisation du pronom **ON**.

Le pronom *ON*

- Le pronom *ON* présente un certain nombre de caractéristiques:
 - Il réfère toujours à un **ETRE HUMAIN**, une **CONSCIENCE** (à la différence d'un pronom comme IL);
 - Il occupe toujours la fonction de **SUJET**;
 - Il ne varie ni en genre ni en nombre et constitue, du point de vue morphologique, une **3^{ème} personne**.
 - Son emploi le plus usuel est celui d'un **humain indéterminé**.

- Dans le Discours du Général de Gaulle, le **ON** que nous trouvons dans le 2^{ème} paragraphe (« on peut bâtir le progrès social »), il correspond à **NOUS**; dans le 4^{ème} paragraphe (« tant qu'on tire et qu'on égorge ») le plan est plus général et il renvoie aux « **gens** » qui se battent en Algérie.

- Dans l'analyse de ce discours, nous trouvons encore la **MODULATION AXIOLOGIQUE** qui apporte des appréciations ou dépréciations:

« Un problème difficile et sanglant / les slogans stériles et simplistes / leurs intérêts, leurs passions, leurs chimères / une grande nation ».

Si l'on observe les mots soulignés, on se rend compte que l'énonciateur **MODALISE** son énoncé. Il se positionne par rapport à ce qu'il dit en émettant des jugements de valeurs grâce à l'utilisation de mots appréciatifs (*grande*) ou dépréciatifs (*sanglant*). En outre, l'énonciateur envisage aussi à l'**exagération** par le choix de mots comme **sanglant** et **grande** ou à l'**hyperbole** par l'accumulation de mots **intérêts** / **passions** / **chimères**.

- Charles de Gaulle utilise, dans son discours, des mots pour indiquer un redressement national:

Unité nationale ... ressoudée / institutions solides et stables / équilibre
des finances ... fortement établi.

- L'énonciateur utilise des **modalités déontiques**:
 1. L'axe de la possibilité (POUVOIR) : «on peut bâtir» « rien ne peut être réglé » « elle pourra être utilisée ... » ... etc.;
 2. L'axe de l'obligation (DEVOIR) : utilisation des verbes «falloir» pour renforcer l'esprit communautaire des Français («certes, il ne faut pas nous vanter»);
 3. L'axe de la volonté (VOULOIR): «le libre choix que les Algériens eux-mêmes voudront faire de leur avenir».

- Pour valider son propre discours, l'énonciateur utilise principalement le présent de l'indicatif (parfois renforcé par l'utilisation de la modalité déontique («il nous faut/il ne nous faut pas») et aussi par l'utilisation du futur («nous le ferons /nous ne le ferons pas»). Cela va valider le dit de l'énonciateur.
- **LEXIQUE:** Le mot «ça» dans le cinquième paragraphe caractérise **l'oralité**. Dans l'écrit il faut utiliser «*cela*». Un autre élément du discours oral est l'utilisation excessive de certaines tournures présentatives, comme «c'est...» dans le dernier paragraphe.